

Affaire suivie par le service eau et environnement
Réf : 2023BuS_054_SECH

Monsieur Girault Loïc
285 Chemin du Temps Perdu
44430 Le Loroux Bottereau

Nantes, le **29 SEP. 2023**

Objet : Demande de dérogation à l'arrêté préfectoral de restriction des usages de l'eau

Monsieur,

Le 21 septembre, vous avez fait parvenir à mes services une demande de dérogation aux arrêtés préfectoraux portant limitation ou interdiction provisoire des prélèvements et des usages de l'eau dans le département de la Loire-Atlantique, pour le remplissage de votre piscine pour un remplissage avec de l'eau potable, suite à travaux de remplacement de votre Liner.

Cependant, suite aux fortes chaleurs et à la mauvaise recharge des barrages situés en amont cet hiver, les débits actuels de la Loire, conditionnant l'eau potable, sont aujourd'hui bas pour la saison (bassin versant de la Loire actuellement en alerte), et la météo reste pour le moment incertaine pour l'amélioration des débits des cours d'eau.

S'agissant de travaux de rénovation, ils auraient dû être programmés à une période où la tension sur la ressource en eau potable était moindre. Ainsi, il n'est donc pas possible de vous autoriser, à déroger à l'arrêté en vigueur pour le remplissage de votre piscine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.


La cheffe du service
Eau - Environnement
Marine RENAUDIN